

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le 31 juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation,

Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de procurations : 0

Nombre d'absent excusé : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/07/2020

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, MARTIN Jean-Philippe, PIDOUX

PROCURATIONS : Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Madame TENDIL Lysiane.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur PIDOUX Bruno a été désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame le Maire rappelle au conseil que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont envoyés aux Conseillers municipaux par voie électronique et que sans observation dans les dix jours, ceux-ci sont considérés comme adoptés. Sans observation reçue, le compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2020 est adopté.

DÉLIBÉRATION N°1

ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE MARIE-LAURENCE QUATREFAGES

Vu la délibération n° 64 en date du 28 décembre 2009 adoptant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école,

Vu la délibération n° 10 en date du 26 octobre 2018 attribuant le nom de Marie-Laurence QUATREFAGES reconnue « Juste parmi les Nations » à l'école publique communale,

Considérant que ledit règlement nécessite une actualisation et une mise à jour entraînant une nouvelle rédaction.

Madame le Maire fait lecture du nouveau règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES et précise que notification sera faite auprès des parents (père, mère, représentant légal) qui au moyen du coupon détachable à retourner, attesteront avoir pris connaissance de tous les points du règlement, en accepter les conditions et s'engager à les respecter et à les faire respecter par leur enfant.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION N°2
TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs pour la cantine et pour la garderie.

Madame le Maire propose de fixer le tarif de repas de cantine à 3.50 euros et le tarif de garderie à 1 euro le matin et 1 euro le soir par enfant ; 0.60 euro pour le deuxième enfant ; 0.50 euro pour le troisième enfant.

Le Conseil Municipal approuve le tarif du repas de cantine, à 3.50 euros ;

Il approuve également le tarif de la garderie, à 1 euro le matin et 1 euro le soir par enfant ; 0.60 euro pour le deuxième enfant ; 0.50 euro pour le troisième enfant.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATION N°3
SALLE D'ANIMATION – TARIFS DE LOCATION

La commune a décidé de modifier les tarifs relatifs à la location de la salle d'animation. Il est proposé aux membres du conseil de les actualiser. Madame le Maire reprend les propositions d'évolution tarifaire :

Location journalière : 24 Heures.

<u>Associations de la commune :</u>	
Salle, eau, électricité, chauffage, sono, mobilier	Gratuit
Mise à disposition de la cuisine	50€
Cauton Matériel	400€
Cauton nettoyage (toilettes, bar, portes, cuisine, lavage des sols)	300€
Nettoyage des tables et des chaises avec rangement	50€

<u>Associations HORS commune :</u>	
Salle, eau, électricité, chauffage, sono, mobilier	100€
Mise à disposition de la cuisine	100€
Cauton Matériel	400€
Cauton nettoyage (toilettes, bar, portes, cuisine, lavage des sols)	300€
Nettoyage des tables et des chaises avec rangement	50€

<u>Particuliers, sociétés et autres de la commune :</u>	
Salle, eau, électricité, mobilier	200€
Matériel sono	100€
Chauffage	50€
Mise à disposition de la cuisine	100€
Cauton Matériel	800€
Cauton nettoyage (toilettes, bar, portes, cuisine, lavage des sols)	300€
Nettoyage des tables et des chaises avec rangement	50€

Particuliers, sociétés et autres HORS commune :	
Salle, eau, électricité, mobilier	300€
Matériel sono	200€
Chauffage	100€
Mise à disposition de la cuisine	100€
Cautio n Matériel	800€
Cautio n nettoyage (toilettes, bar, portes, cuisine, lavage des sols)	300€
Nettoyage des tables et des chaises avec rangement	50€

Locations supplémentaires :

Pour 2 jours de location, il sera facturé 1 jour et demi.

Pour 3 jours de location, il sera facturé 2 jours.

Pour 4 jours de location, il sera facturé 3 jours, etc.

Les réservations doivent se faire au moins 8 jours avant la date de la manifestation, auprès du secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal adopte les nouvelles dispositions de location de la salle communale à compter du 1^{er} septembre

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**DÉLIBÉRATION N°4****AMÉNAGEMENT TERRAINS SPORTIFS, PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux vont être mis en place afin d'aménager sur le site de l'ancienne colonie Sainte-Bernadette des terrains sportifs.

Il y a lieu de définir un plan de financement provisoire pour ces travaux :

	Montant éligible	Montant subvention	
État DETR (33.33%)	60 000 €	20 000 €	
Département (40 %)	60 000 €	24 000 €	
Communauté de communes (6.67 %)	60 000 €	4 000 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS		48 000 €	
Commune autofinancement (20 %)		12 000€	} Reste à charge de la commune
TVA		12 000€	
			24 000 €

Le Conseil Municipal adopte le nouveau plan de financement présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Des voisins immédiats de l'ancienne colonie Saint-Bernadette ont adressé un courrier pour demander d'acquérir des petites bandes de terrain le long de leur bâtiment. Madame le Maire fait remarquer que nos projets étant à peine ébauchés, donc non finalisés, il ne pourrait être question de céder quoi que ce soit. Après consultation du Conseil Municipal Madame le Maire répondra par la négative.

Les Ateliers du Teyrac demandent l'autorisation d'organiser les Gamberges de la Dourbie : cette manifestation se déroulant sur un terrain privé, il n'est pas besoin d'autorisation communale.

Le nettoyage de la station d'épuration aurait provoqué des écoulements dans la Dourbie. Un signalement a été fait à la police des eaux. Interventions de Messieurs Claude Vidal et Jean-Michel Daumas. Des prélèvements seront effectués.

Monsieur et Madame Sanche, propriétaires du Café des Halles, le soir pendant la durée de la panne de l'éclairage public, sur proposition de Bruno Pidoux, ont allumé les guirlandes laissées sous les halles depuis cet hiver. Cet éclairage particulier a mis en valeur la charpente des halles. Après consultation du Conseil Municipal Madame le Maire autorise que cet usage continue.

Sur l'Esplanade, à la nuit tombée, il n'y a pas d'éclairage qui permette de profiter de cet espace quand la température devient plus clémente. Il n'existe que les deux poteaux d'éclairage pour de grandes manifestations. Madame le Maire propose des éclairages autonomes alimentés par des panneaux photovoltaïques.

Des bancs pour les personnes âgées ne sont plus là par endroits : ils sont en réfection.

L'accès aux véhicules du plan d'eau est interdit dans la descente. Ceci n'est pas respecté, gênant l'accès des secours.

Une aire pour les camping-cars est à la réflexion.

Des modifications dans la programmation des cloches de l'église ont été effectuées : la possibilité de sonner le tocsin a été vérifiée. Deux télécommandes, l'une pour les offices, l'autre pour la mairie vont être commandées. De la fonte des anciennes cloches pour les nouvelles il reste un avoir de 382 kilos d'airain offert à la paroisse avec le choix du réemploi qu'il en sera fait, son coût n'incombant pas à la mairie.

Des panneaux "Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse" seront implantés de part et d'autre des ponts du Bruel et du Viala donnant la priorité aux véhicules venant de Saint-Jean-du-Bruel. De même pour le Pont Neuf où la priorité sera pour les véhicules venant du centre.

Après consultation des commerçants concernés, le stationnement sera interdit Grand' rue devant les commerces avec autorisation d'arrêt de 30 minutes, et ce du 1^{er} juillet au 31 août.

Des parkings pour les vélos seront installés en plusieurs endroits.

Il a été signalé fin juillet un cas de covis-19 avéré.
Madame le Maire appelle le Sous-préfet à l'issue de ce Conseil.

La séance est levée à 22h45